

hiver 2013/14



ÉCRINS

MAG



Journal semestriel de la Communauté de communes du Pays des Écrins

L'Argentière-La Bessée - Champcella - Freissinières - Pelvoux - Puy Saint Vincent
La Roche de Rame - Saint Martin de Queyrières - Vallouise - Les Vigneaux



nouveau Une nouvelle signalétique

DOSSIER **LEADER** au service des entrepreneurs

focus compétence Assainissement

ICE 2014 CLIMBING ECRINS

16-19
JANVIER 2014

DES PERCUSSIONS BRÉSILIENNES
DE BATUCADA

UN SALON DE PROFESSIONNELS

DES FILMS D'EXPLORATIONS

DES ATELIERS POUR TOUS
DE CASCADES DE GLACE

UN BUFFET GAULOIS

DU PRÊT DE MATÉRIEL

UN TABLAO DE FLAMENCO

OPEN INTERNATIONAL
DE DRY-TOOLING

DES VOLS STATIONNAIRES
EN MONTGOLFIÈRE

DU JONGLAGE
DE BOULES DE FEU

UN DJ

DES CHIENS DE TRAINAUX

UN FEU D'ARTIFICE

HAVE AN ICE DAY!
www.ice-climbing-ecrins.com

ÉCRINS MAG / hiver 2013-14

Edito



Madame, monsieur,
chers habitants et visiteurs des Écrins,

Faire du « Pays des Écrins terre d'accueil et d'initiatives économiques », telle est la dynamique de développement dans laquelle la Communauté de communes s'est inscrite ces dernières années.

En ce début d'année 2014, je souhaite donc revenir sur ces femmes et ces hommes, qui s'investissent sur notre territoire, créent de l'emploi et des richesses. Leur engagement au quotidien pour maintenir et développer leur activité, leur ambition, leur volonté de sauver les emplois de leurs salariés sont à souligner, spécialement dans des moments où le climat économique est bien difficile. Notre collectivité a donc souhaité favoriser la mise en place d'un primo-accueil des porteurs de projet, car certains osent encore prendre des risques et relever des défis.

Les entreprises locales, artisans et commerçants installés depuis longtemps ne sont pas pour autant oubliés ; ils participent aussi à maintenir une qualité de vie pour l'ensemble des habitants des Écrins.

A ces derniers, je veux leur dire que nous, élus, avons conscience de leurs difficultés : une concurrence accrue, des marges réduites, un isolement du chef d'entreprise, des contraintes réglementaires lourdes ou encore un manque de foncier et d'immobilier d'entreprises.

La Communauté de communes s'est emparée de ces questions et elle essaie d'apporter des réponses à son niveau en recensant l'offre locale, en créant une pépinière d'entreprises et en aménageant ses zones d'activités.

J'ai souhaité également que s'instaurent des relations de proximité avec les entreprises, en organisant des rencontres de terrain pour mieux identifier les besoins.

Ensemble, Communauté de communes, communes et entreprises, nous devons mettre en place des actions concrètes au service du développement économique du territoire et nous pourrons alors faire du Pays des Écrins un moteur de l'économie haut-alpine.

Je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Cyrille Drujon d'Astros

Président de la Communauté de communes

Sommaire

- 4 NOUVEAU
Le programme signalétique
- 6 TRAVAUX
Un tracé commun...
- 8 DOSSIER
Rencontres avec les entreprises
- 14 FOCUS COMPÉTENCE
L'assainissement
- 16 LE CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL
Présentation
- 17 BRÈVES INFOS
- 20 ÉLECTIONS 2014
Nouvelles dispositions
- 22 NAVETTES HIVERNALES
Horaires



Maison du Canton
Services administratifs
L'Argentière La Bessée
Tél. 04 92 23 11 17
Fax : 04 92 23 04 09
info@cc-paysdesecrins.com
www.cc-paysdesecrins.com
Accueil du public du lundi au vendredi :
8h-12h
Astreinte assainissement
en journée, week-end et jours fériés
Tél. 06 81 55 48 33
Déchets ménagers
Services techniques
Tél. 04 92 53 88 93 / 06 86 96 82 15

Centre à gravats - Déchetterie

L'Argentière La Bessée
Tél. 04 92 23 12 63

Relais Services publics

L'Argentière La Bessée
Tél. 04 92 23 06 21
rsp@cc-paysdesecrins.com

École de Musique intercommunale

L'Argentière La Bessée
Tél. 04 92 23 17 37
ecoledemusiquepaysdesecrins@orange.fr

Centre social intercommunal

L'Argentière La Bessée
Tél. 04 92 23 11 09
centre.social@cc-paysdesecrins.com

Service jeunesse intercommunal

L'Argentière La Bessée
Tél. 04 92 20 18 80
service.jeunesse@cc-paysdesecrins.com

Crèche multi accueil «Les pitchounets»

L'Argentière La Bessée
Tél. 04 92 23 13 41
creche.paysdesecrins@wanadoo.fr

Crèche multi accueil «Les Eterlous»

Pelvoux St Antoine
Tél. 04 92 23 44 34
crecheleseterlous.paysdesecrins@orange.fr

Crèche multi accueil «Les Petits Rameurs»

La Roche de Rame
Tél. 04 92 58 19 50
creche.lespetitsrameurs@orange.fr

Office de promotion du Pays des Écrins

6 avenue de Vallouise - L'Argentière La Bessée
Tél. 04 92 23 35 61
infos@paysdesecrins.com / www.paysdesecrins.com

Communauté de communes du Pays des Écrins - 404 av Charles de Gaulle - 05120 L'Argentière la Bessée

Directeur de la publication : Cyrille Drujon d'Astros / Conception & rédaction : Service communication, Florence Mouveau
Graphisme : Anais Longchamp / Impression : Grafimélo / Textes : Elus et Services de la Communauté de communes du Pays des Écrins / Crédit photos : Service Communication, Rogier Van Rijn / Couverture : sculpture de C.Burger, Pelvoux 2012.



Pourquoi une nouvelle signalétique sur les Écrins ?

Ce que la loi du Grenelle 2 impose, ce que la collectivité propose . . .

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite « du Grenelle 2 » qui modifie le code de l'environnement, met fin en France à une jungle de panneaux publicitaires, pré enseignes et enseignes disparates et quelques fois sauvages en agglomération et hors agglomération. Une réglementation nationale qui vise à permettre la liberté de l'affichage en assurant la protection du cadre de vie et des paysages...

La loi distingue 3 dispositifs d'affichage dans ce que nous appelons communément « publicité » :

Le **panneau publicitaire** attire l'attention à distance du commerce (ou autre) concerné,

Le **panneau de pré enseigne** donne une indication directionnelle ou la distance à parcourir et

L'**enseigne** est apposée sur ou à proximité immédiate du bâtiment.

Rappelons ici que toute implantation de pré-enseignes ou de publicité hors agglomération est interdite, et que la réalisation de ces panneaux fait l'objet de normes très précises.

Ce que dit la loi du Grenelle 2

Depuis juillet 2010, la loi interdit pré enseignes et panneaux publicitaires dans les communes de moins de 10 000 habitants ; qu'ils soient implantés sur le domaine public ou privé, elle oblige à leur enlèvement. Les contrevenants s'exposent à une amende, en cas de non exécution. Des pré-enseignes dérogatoires sont admises jusqu'en juillet 2015 pour les stations services, garages, hôtels et restaurants. À cette date, pourront être signalés uniquement les activités en relation avec la fabrication ou la vente de produits de terroir, les activités culturelles et les monuments historiques ouverts à la visite.

Exemple de publicité interdite



Exemple de pré-enseigne interdite

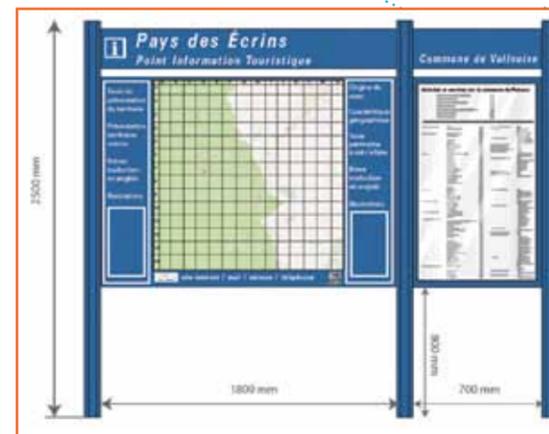
Les autres activités qui ne peuvent bénéficier de ces pré-enseignes dérogatoires pourront être signalées spécifiquement dans le cadre de la signalisation d'information locale, objet du projet des Écrins.

Les socioprofessionnels au coeur des décisions

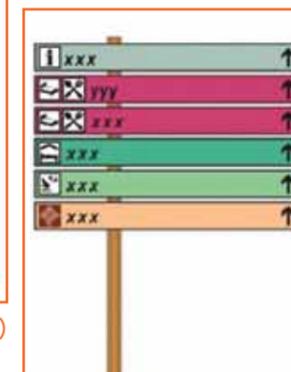
Pour la Communauté de communes du Pays des Écrins, il n'est pas question d'interdire la « publicité », mais bien de respecter la loi en proposant aux socioprofessionnels du territoire une signalétique réglementaire et cohérente tout en gardant le principe de visibilité. Car il est bien question là d'une visibilité essentiellement à destination touristique !

Dans le cadre de sa compétence « aménagement du territoire », la Communauté de communes est donc chargée, non pas de faire appliquer la loi (à la charge du Préfet), mais bien d'anticiper sur une alternative adéquate. Elle a, pour cela, constitué un comité de pilotage participatif pour accompagner cette nouvelle réglementation dans les meilleures conditions pour tous.

Composé des acteurs du territoire des Écrins, socioprofessionnels, associations de commerçants, représentants du Parc National des Écrins, élu de chacune des communes et représentants des services de l'Etat et du Conseil Général 05, un comité de pilotage s'est chargé depuis fin 2012 d'élaborer un projet de signalétique adapté à l'accueil touristique sur notre territoire. Le Parc National des Écrins, appuie cette démarche de protection du cadre de vie et des paysages. En effet, au travers de sa nouvelle charte, le Parc encourage les intercommunalités à engager un travail sur la mise aux normes homogène des panneaux.



Exemple de RIS (Relais Info Service)



Exemple de SIL (signalisation d'information locale)

Du diagnostic aux décisions concertées

La Communauté de communes s'est appuyée sur un bureau d'études spécialisé pour mener à bien le projet. Ce dernier a d'abord réalisé un diagnostic complet des panneaux existants sur l'ensemble des 9 communes. 118 panneaux de publicité et 203 pré enseignes ont été comptabilisés ! L'ensemble de la publicité est illégale et 187 pré enseignes sur les 203 sont non réglementaires.

Face à ce constat, un travail concerté avec les communes, la Communauté de communes, les socioprofessionnels et le bureau d'étude a défini les activités à faire apparaître dans ce nouveau dispositif de signalisation.

Le comité de pilotage a validé la hiérarchisation suivante : les services touristiques (hôtels, restaurants, gîtes, buvettes, campings, pharmacies, maison de santé, ...) sont prioritaires, suivent les sites touristiques (Vallon du Fournel, le site Rame, les musées,...), et les services publics et aux personnes en déplacements (mairies, poste, toilettes publiques, salle polyvalente,...). Ces activités seront présentes sur des lames de couleurs différentes (voir exemple photo).

Pour les autres activités et sites patrimoniaux (sites d'activités sportives, chapelles, églises, commerces,...), un panneau présentant une cartographie du territoire et une liste de ces activités et

sites sera implanté sur chacune des communes (voir exemple photo).

Ces deux dispositifs de signalisation seront uniformisés avec pictogrammes normés et ne présenteront aucun logo personnalisé. Dans un souci de cohérence départementale, les caractéristiques des lames qui seront installées proviennent de la Charte de signalisation d'information locale mise en place par le Conseil Général des Hautes-Alpes.

Enfin, des projets d'implantation de ces panneaux ont été présentés à chacune des communes pour validation.

La mise en oeuvre

Le coût prévisionnel de ce projet est d'environ 250 000 € HT. Des demandes de subventions à hauteur de 80% ont été adressées au Conseil Régional PACA, au Conseil Général des Hautes-Alpes et aux services de l'Etat.

En fonction des réponses des partenaires sollicités, les travaux pourraient être réalisés courant 2014, en concertation avec les gestionnaires de voiries (État, Conseil Général, communes...).

DU NOUVEAU sur les navettes hivernales

À Puy Saint Vincent, pour vos soirées !

Pour le deuxième hiver, la commune de Puy Saint Vincent a sollicité le service transport de la Communauté de communes pour proposer une navette « Cinéma » gratuites entre Puy 1400 et Puy 1800 durant les périodes des vacances d'hiver.

Du LUNDI AU VENDREDI, de 17h45 à 23h50

Du 23 déc. 2013 au 3 janvier 2014 et du 17 février au 14 mars 2014

À Freissinières, pour une journée ski de fond !

Cet hiver, la Communauté de communes met en place une navette au départ de Vallouise-centre à destination de Freissinières.

Tous les JEUDIS, du 26 déc. 2013 au 20 mars 2014

**ALLER : départ de Vallouise à 9h10
RETOUR : départ de Freissinières à 15h.**

HORAIRES DES NAVETTES HIVERNALES disponibles en page 22, sur www.cc-paysdesecrins.com et auprès des Offices de tourisme des Écrins

Cheminement vert et Eau de Vallouise : un tracé commun ?

Coupler 2 projets et renforcer leur légitimité

Le cheminement vert et l'unité d'embouteillage de l'Eau de Vallouise sont à priori deux projets sans point commun, si ce n'est qu'ils sont portés par tout un territoire.

Le premier porte un intérêt touristique et offre une diversité des activités de pleine nature ; le second entre dans une politique de développement économique, créant promotion et emplois sur le territoire.

Ces deux projets sont aujourd'hui officiellement réunis sur une grande partie de leur tracé.

Le cheminement vert

« Une voie verte est une voie de communication autonome réservée aux déplacements non motorisés, développée dans un souci d'aménagement intégré valorisant l'environnement, le patrimoine économique et industriel et la qualité de vie. Elle doit répondre à certaines normes de largeur, de déclivité et de revêtement pour garantir une utilisation conviviale et sécurisée à tous les usagers de toute capacité. » (source Wikipédia). C'est un itinéraire aménagé pour les pratiques de vélo, rollers, rando, course à pied ou encore pour les poussettes !

Le nom « voie verte » est un terme réglementé par le code de la route. Et notre ouvrage ne pourra porter ce nom. « Cheminement vert », « coulée verte », le choix n'est pas arrêté et les idées sont bienvenues !

Notre cheminement ne répondra donc pas à toutes les normes et pour cause : nous sommes en montagne ! Une seule de ces normes est totalement hors de portée : la déclivité. En effet, la déclivité maximale pour obtenir l'appellation « Voie verte » est de 3% et certains passages prévus seront à 10% (voire plus sur de très courtes sections).

Sur notre territoire, le projet initial est



Tronçon de L'Argentière

de réaliser cette voie entre Ailefroide et La Roche de Rame, sans interruption ; un prolongement est envisagé jusqu'à Saint Crépin. Cependant, la complexité des études de passage et de réalisation, ainsi que les coûts engendrés ont freiné l'élan et la collectivité réalise les travaux par tranches. Ce programme a donc débuté en 2009 avec la création du tout premier tronçon reliant le centre de L'Argentière à sa base de loisirs ; c'est un cheminement de détente en bord de Durance, bien apprécié des Argentérois, un mode « doux » de déplacement. Aujourd'hui, l'étude porte sur la partie Les Claux à Pelvoux jusqu'à La Roche de Rame, et les prochains travaux prévus seront réalisés entre Les Claux et le Rif aux Vigneaux.

L'étude générale en cours définit le tracé des Claux à La Roche avec les revêtements utilisés selon les sections, localise les aires de pique nique et donne un chiffrage global. Sur la partie des Claux au Rif, l'étude est plus détaillée puisque c'est la tranche choisie pour les prochains travaux (plan et chiffrage précis, matériaux retenus, signalétique envisagée,...).

L'objectif de la Communauté de communes est d'aménager un cheminement continu permettant l'accès d'un large public, avec des zones spécifiquement aménagées autour des lieux de vie pour les familles (vélo enfants, poussettes,...) et les personnes à mobilité réduite.



L'Eau de Vallouise

Depuis maintenant plusieurs années, la Communauté de communes conduit, avec la commune de Vallouise une réflexion sur les possibilités d'exploitation et de commercialisation d'une eau de source. L'objectif est de permettre l'exploitation et la commercialisation par un industriel de cette ressource naturelle qui serait acheminée par canalisations sur 13 kilomètres entre Vallouise et L'Argentière, lieu d'installation de l'unité d'embouteillage. Les deux sites seraient reliés par des ouvrages enterrés traversant trois communes : Vallouise, Les Vigneaux et L'Argentière.

C'est un projet d'ampleur pour le Pays des Écrins qui présente de sérieux enjeux sociaux et économiques puisque, au regard des projections issues d'études, l'unité d'embouteillage devrait favoriser 30 à 40 emplois directs à l'année.

De plus, la réflexion en cours sur le lieu d'implantation de cette unité d'embouteillage sur la commune de L'Argentière viserait à favoriser la réhabilitation d'une friche industrielle et de redynamiser le cœur de ville en redonnant à la zone des Sablonnières un rôle économique et dynamique. La proximité de l'usine avec la gare permettrait de limiter l'impact environnemental pour l'exportation des bouteilles hors du territoire.

En phase de commercialisation, ce programme pourrait également renforcer la notoriété de la Vallouise et avoir dans l'avenir des retombées en termes de fréquentation touristique ; ce fût le cas pour des villes où la renommée s'est construite grâce à l'exploitation de l'eau. Enfin, les collectivités concernées pourraient envisager la perception de redevances liées à l'exploitation négociées avec l'industriel.



Un protocole d'accord a été signé en juillet dernier entre la Communauté de communes du Pays des Ecrins et une société spécialisée dans l'exploitation des eaux de sources. Ce protocole qui précise les engagements de chacune des parties en phase « projet », vise à conduire toutes les études de faisabilité du projet et à obtenir les autorisations nécessaires pour l'exploitation de la ressource en eau. Cette société spécialisée, si elle réunit toutes les autorisations nécessaires, sera chargée par la Collectivité de l'exploitation et de la commercialisation de l'Eau de Vallouise.

La Communauté de communes est donc entrée en phase opérationnelle. Elle mobilise les moyens humains et matériels nécessaires pour la phase préparatoire du projet. Hormis les forages d'essais et les analyses de l'eau qui se sont révélées positives pour la consommation humaine en termes qualitatifs et quantitatifs, la Communauté de commune a fait réaliser les études topographiques pour l'implantation de la canalisation souterraine qui transportera l'eau, depuis sa source au fond de la vallée de l'Onde jusqu'à une usine d'embouteillage à L'Argentière- La Bessée.



Eau de Vallouise

Coordination des projets

Une première consultation des services de l'Etat pour la réalisation du projet de l'Eau de Vallouise a donné lieu à un avis d'opportunité précisant que le projet doit démontrer « un réel impact sur l'économie locale et qu'il poursuive d'autres intérêts que ceux de la société privée ». Cet avis n'a fait que conforter le Conseil communautaire dans sa volonté de mener parallèlement ces deux opérations, pour assurer une meilleure cohérence d'actions à travers une démarche commune et concertée. Cela permettrait en outre une meilleure efficacité et des économies d'échelle. En matière d'aménagement, l'option d'un tracé unique sur une grande partie de la vallée permet de limiter l'impact foncier du projet et de valoriser davantage, par un usage mixte, les ouvrages à réaliser.

Les usagers de ce futur équipement seront nombreux et de profils extrêmement variés : piétons (dont personnes à mobilité réduite), vélos, poussettes, rollers, ski-roues, exploitants agricoles sur certaines portions, chevaux, services de sécurité, engins de damage en hiver, exploitant de la conduite pour l'eau de source....

En prenant en compte les intérêts des différents usagers et les contraintes techniques, les élus, conseillés par un bureau d'étude spécialisé ont arrêté les grandes lignes du tracé. Si celui-ci parcourt dans sa majeure partie des parcelles communales ou du domaine public, il devra emprunter, pour certains tronçons, du foncier privé. Plusieurs études sont conduites afin de limiter au maximum l'impact paysager et environnemental, ainsi que l'emprise foncière de l'aménagement.

Une fois l'implantation exacte identifiée et les caractéristiques des ouvrages définies, la Communauté de communes devrait présenter le projet aux habitants des communes concernées lors de réunion de concertation. Cette phase permettra de prendre en compte toutes les observations. Dans un second temps, et une fois que les besoins seront précisément définis en matière de servitude ou d'acquisition, la collectivité, se rapprochera des propriétaires concernés dans l'optique d'une négociation amiable. ■

Créer ou se développer au Pays des Écrins, c'est possible !

Quoi de neuf depuis un an ?

En décembre 2012, Écrins Mag avait rencontré 6 entrepreneurs des Écrins, passionnés et passionnants, qui avaient bénéficié du programme LEADER soutenu par la Communauté de communes et qui accompagne financièrement les projets de développement ou de création des entreprises. Un an après, que sont-ils devenus ? Comment leur entreprise a-t-elle évolué ? Qui sont les derniers bénéficiaires du LEADER ?

Le LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme européen au service des entrepreneurs qui accompagne la création de nouvelles activités, la diversification des produits et des services, la valorisation des savoir-faire et favorise l'innovation. Ce programme, débuté en 2009, arrivera à son terme en décembre 2015 et les projets peuvent encore être soumis toute l'année 2014 (sous réserve de financements encore disponibles)

auprès du Pays Grand Briançonnais. Près de **220 830 €** (Europe, Conseil Régional PACA, Conseil Général des Hautes-Alpes et Communauté de communes du Pays des Écrins) ont été versés aux entreprises bénéficiaires sur les Écrins ; pour certaines, la subvention a représenté jusqu'à 60% de leur projet.

RDV sur :
www.paysgrandbrianconnais.fr
ou au **04 92 23 04 46**

Aurélie ROUSSELOT PAILLET, 32 ans - ARTISAN Productrice de jus de fruit à La Roche de Rame

Sa marque « Pur Jus » fait le régal des habitants du Pays des Écrins et du Briançonnais depuis 2011. Dans son atelier de pressage, de pasteurisation et de mise en bouteille installé chez elle à La Roche de Rame, Aurélie produit des jus naturels de fruits glanés dans des vergers non exploités ou achetés auprès des producteurs. En 2012, elle avait alors des objectifs très précis pour l'évolution de sa petite entreprise : augmenter sa production, développer son réseau de commercialisation et son activité de pressage à façon (fruits apportés par le propriétaire et transformés par Aurélie), replanter des fruitiers dans les vergers mis à disposition par des propriétaires.

Un an après, Aurélie et ses jus vont bien !

Animée par une passion dévorante, Aurélie a pu produire cette année plus de 10 000 litres de jus : pomme, pomme-coing, pomme-raisin, raisin, pomme-poire, poire, abricot et tomate, commercialisés par des magasins choisis entre La Roche de Rame et La Grave (avec la plus grande part sur les Écrins). Mais, la vente en direct sur les marchés locaux est la plus belle expérience d'Aurélie. La quantité de travail à façon n'a pas beaucoup augmenté en 2013, le printemps ayant été mauvais pour les arbres fruitiers locaux. Malgré cela, le nombre de particuliers qui lui ont apporté leurs fruits pour du pressage à façon a augmenté ; notamment, pour le raisin de treille.

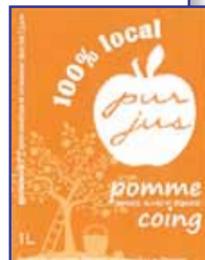
« Mon chiffre d'affaire ne me fait pas encore vivre, mais il permet de réinvestir dans mon entreprise. »

En effet, elle a acquis une nouvelle raffineuse pour le nectar d'abricot et propose désormais ses jus en cubitainer de 3 et 5 litres pour les collectivités ou les événements et en bouteille de 50 cl pour la restauration. Aurélie a acquis le fermage sur 9 ans d'un verger inexploité à L'Argentière. « J'ai planté dans ce verger, depuis mi-avril, 25 pommiers dont d'anciennes variétés (Pomme d'Adam, Grand Alexandre...) ; je compte ajouter 40 poiriers dès le printemps prochain et reproduire les cognassiers actuellement sur le terrain. D'ici 4 ou 5 ans, je devrais pouvoir commencer à travailler avec ces fruits. »

Aujourd'hui, Aurélie aimerait planter les prochains fruitiers sur ses propres terrains et « faire de la vigne » notamment. Aurélie est contrainte de limiter l'augmentation de sa production en raison de la taille de ses locaux. Elle cherche donc urgemment un local ou un terrain lui permettant d'installer son atelier et son stock ; l'idéal étant pour elle d'acquérir un terrain AC (agricole constructible). « Si on ne plante rien sur les terres agricoles, elles vont vraiment disparaître du paysage ! »

Les prochaines démarches commerciales auront lieu sur le Guillestrois où Aurélie est déjà présente sur le marché l'été. Elle a toujours l'idée de cultiver ses légumes pour produire des soupes, mais la législation demande des locaux encore plus adaptés et un tel investissement nécessite d'être propriétaire du lieu de production.

Son message : « Je voudrais attirer l'attention sur le nombre important de fruits (malgré un printemps capricieux) qui n'a pas été ramassé cet automne, notamment sur Vallouise et Pelvoux. Ces fruits auraient pu être pressés à façon, et donner l'occasion aux propriétaires, familles et amis de boire de très bons jus jusqu'à la prochaine récolte. »



Pur Jus
Le Mas des Bruns - 05310 La Roche de Rame - 06 67 51 34 56 - a.rousselotpailley@gmail.com

Patrick VIGNE, 56 ans - ÉDITIONS DU FOURNEL Édition, création graphique et imprimerie

Créée en 1997 par Patrick Vigne et son épouse, l'entreprise familiale, spécialisée dans la réalisation de supports publicitaires, se diversifie très vite et se dirige vers l'édition culturelle, la création graphique et l'imprimerie.

L'activité d'éditeur part d'une véritable passion pour la lecture : **Pour être édité par les Editions du Fournel, l'ouvrage doit répondre en premier lieu à notre ligne éditoriale bien précise : voyage et régionalisme ; ensuite le manuscrit est soumis à un comité de lecture qui se réserve le droit d'en refuser l'édition, puis l'ouvrage est corrigé, remanié si besoin est.** L'édition, c'est aussi la fabrication du livre, la commercialisation et la distribution.

En décembre 2012, Patrick Vigne annonçait : 135 titres édités par les Editions du Fournel, ainsi que 8 à 10 livres à façon (uniquement la fabrication) depuis la création en 1997. Aujourd'hui c'est 151 titres au catalogue, 30 livres à façon et une dizaine à compte d'auteur.

En 2012, l'éditeur a fait l'acquisition d'une relieuse dos carré collé et d'une pelliculeuse, et en investissement propre d'une presse numérique HD.

Cette presse a pour nous plusieurs avantages : la fabrication est réalisée sur place à L'Argentière au fil des commandes, ce qui supprime la sous-traitance, le stock, le transport et le manque à gagner sur d'éventuels invendus. Elle est également une vraie réponse au marché de l'édition locale qui porte souvent sur de la petite série adaptée notamment à la demande des petites maisons d'éditions !

Un an après, le bilan est excellent : une progression du chiffre d'affaire de 18% en 2012 est constatée et une croissance de 10% en 2013 est attendue.

« la nouvelle presse nous a permis de réorienter notre mode de production et notre stratégie commerciale désormais plus dirigée vers les professionnels du livre et de la communication. » Grâce à cet outil, les Editions du Fournel ont développé leur capacité à produire en interne et donc leur réactivité. L'entreprise a d'ailleurs créé des emplois saisonniers pour faire face aux rushes d'avant saisons et envisage de créer un poste d'opérateur numérique. Cependant, Patrick constate que les limites de la production avec cette machine seront vite atteintes et que de nouveaux investissements (relieuse automatique en colle PUR et une unité de vernis en ligne) sont à envisager, mais cela nécessite avant tout l'agrandissement des locaux.

Seule en région PACA à posséder cet outil d'impression numérique laser aux techniques spécifiques, l'entreprise a été sollicitée pour présenter en septembre dernier ses réalisations aux professionnels européens lors d'un forum international à Paris et est nommée pour les Trophées nationaux de l'imprimerie en janvier prochain. Une belle reconnaissance de la profession pour un savoir-faire Haut-Alpin !

Son message : « La qualité de vie sur notre territoire est conditionnée au développement des entreprises et au maintien de l'activité ; cela sous-entend de donner la préférence locale. Ceci est valable pour le public, mais également pour les élus des collectivités. Aux porteurs de projet, je leur souhaite simplement bonne chance et bienvenue dans la réalité économique... »

Éditions du Fournel
ZA les sablonnières - 05120 L'Argentière-La Bessée - 04 92 23 15 75 - www.editions-fournel.fr

Jean-Marie CHANCEL, 53 ans - ENTREPRISE CHANCEL Spécialiste du transport du bois, exploitation forestière recyclage du bois de rebut, valorisation de la sciure et des copeaux

Jean-Marie Chancel espère toujours pouvoir transmettre à ses deux fils passionnés par ce métier l'entreprise familiale créée en 1999. En 2012, il a pu financer l'achat d'un plateau forestier à installer sur un camion spécifique et avait, alors, pour objectif de décrocher de nouveaux marchés sur le transport du bois court.

Où en est l'entreprise un an après ?

Le plateau remplit toutes ses fonctions et l'objectif des nouveaux marchés est atteint. « Les 3 activités fonctionnent bien malgré une baisse des commandes probablement due à la crise économique » ; Jean-Marie Chancel est d'ailleurs à la recherche de deux personnes à embaucher à l'année : un gardien manutentionnaire sur son site de stockage de déchets bois à La Roche de Rame et un manutentionnaire. Malheureusement, si les objectifs de nouveaux marchés sont bel et bien remplis, le problème de locaux pour le stockage des sciures s'est aggravé puisque le bâtiment jusqu'alors utilisé à Briançon a été détruit pour laisser place à la construction d'un supermarché. Les sciures sont donc désormais stockées, sur un site non adapté, en attendant d'être vendues au meilleur coût (en hiver) « de manière momentanée, j'espère car elles sont gênantes pour les voisins ! La mairie de Briançon a souhaité récupérer le local que l'entreprise louait pour ce stockage, j'ai donc été obligé de vendre très rapidement le plus gros du stock en plein été, donc à un cours très bas. »

Les communes ont du mal à accueillir cette activité sur leur territoire car celle-ci est classée "orange" en terme de dangerosité (pour un volume de stock important). Jean-Marie Chancel est donc toujours en recherche d'un terrain qui peut accueillir son activité ou d'un local aéré et suffisamment grand à la location ou à l'achat.

On sent un peu de découragement chez cet entrepreneur donc l'activité pourrait tourner à plein régime et être encore développée si les conditions de travail étaient favorables : « Je tiens bon pour mes fils, pour qu'ils récupèrent une entreprise en plein développement. Sans eux, j'aurais limité mes activités. »

Son message : « il est normal que les entreprises ne vivent pas systématiquement de subventions, mais il devient urgent que les collectivités prennent en compte nos difficultés et nous écoutent, notamment en matière de foncier. Limiter notre productivité par manque de place est une aberration économique, d'autant plus lorsque le problème n'est pas financier. »

Transport Chancel Jean-Marie
ZA le planet - 05310 La Roche de Rame - 06 07 04 51 94 - transports-chancel@wanadoo.fr

Norbert SAVOLDELLI, 50 ans - SCIERIE SAVOLDELLI Scierie et exploitation forestière



Installés à Saint Martin de Queyrières depuis 2003, les frères Savoldelli, Norbert et Laurent, ont complété leur activité d'exploitation forestière en créant en 2007, une scierie. L'aventure familiale se poursuit avec l'arrivée du fils de Norbert diplômé en menuiserie, puis de sa fille qui prend en charge la comptabilité de l'entreprise.

En 2011, dans le cadre du programme LEADER, la scierie s'est dotée d'une machine nommée « 4 faces », une raboteuse permettant la fabrication de bardeaux et de lames de terrasses striées ou chanfreinées. Cette acquisition avait d'ailleurs fait l'objet d'une création d'emploi. Elle a également investi dans l'achat et l'installation de racks de stockage pour le séchage du bois.

En 2012, les Savoldelli avaient plusieurs projets pour l'entreprise : l'achat d'un terrain de 5000m² pour augmenter son espace de stockage et faire l'acquisition d'un broyeur pour la fabrication de plaquette de chauffage. L'entreprise devait alors quasiment boucler la boucle de la filière bois...

Un an après, qu'en est-il ?

Nous nous sommes donc rencontrés à nouveau au mois d'octobre 2013 dans le cadre de l'étude d'opportunité, en vue de la création de la zone d'activités de Pont la lame sur la Commune de Saint Martin. En effet, la commune et la communauté de communes envisagent de créer une zone dédiée notamment à la filière bois, située en face de l'entreprise. Norbert souhaite saisir cette opportunité pour envisager d'étendre la société en créant notamment des bureaux d'accueil, des vestiaires et en aménageant une aire de rotation des camions approvisionnant la scierie ;

« Mais, le temps de l'administration et le temps de l'entreprise ne sont pas les mêmes...en termes de réalisation de la zone... »

Concernant le choix de l'investissement réalisé en 2011, Norbert tire un bilan positif. L'acquisition des racks a permis une meilleure organisation des bois et a renforcé la sécurité de la clientèle, « il manquerait encore des dizaines de mètres pour être au top. » La "4 faces", quant à elle, a permis un gain de confort dans le travail, une plus grande productivité et la fabrication prévue des lames de terrasse.

Norbert nous présente avec fierté les différents articles parus dans la presse concernant sa société...il poursuit en effet, le débardage à cheval.

Son message : « les contraintes réglementaires sont toujours présentes et je suis toujours inquiet vis à vis de l'importation de bois venant de l'est. Achetez le bois du pays ! »

Scierie Savoldelli - savoldelli.exploitation@wanadoo.fr

Pont la Lame - Villaret - 05120 Saint Martin de Queyrières - 04 92 20 05 56 - 06 80 32 23 53

Lionel ALPHAND, 49 ans - MICRO-BRASSERIE L & L ALPHAND Artisan brasseur, production et vente de bières et sodas

Quand il ouvre les portes de la brasserie en 1998 au coeur du village de Vallouise, berceau de la famille, Lionel a l'ambition d'apporter une plus value locale en développant son concept de bière des Alpes, loin des standards de l'industrie.

La brasserie a développé 5 bières : la blanche, la blonde, l'ambree, la brune et la bière de Noël. Et comme le veut une tradition chez les brasseurs, Lionel a créé 2 sodas artisanaux en 2010 : d'abord une limonade citronnée, puis l'Alpa Cola.

Depuis 2004, la brasserie s'est dotée de machines d'embouteillage manuelle et semi-manuelle et en 2013, Lionel a pu entièrement automatiser sa chaîne d'embouteillage. Cette dernière machine répond aujourd'hui à toutes ses promesses de rendement : 4000 bouteilles à l'heure, des conditions de travail largement améliorées et une opération effectuée sur une journée au lieu de trois, libérant de ce fait deux opérateurs sur deux jours.

Ce temps est, désormais employé pour la commercialisation et la livraison des boissons. « Depuis cet été, nous avons considérablement amélioré notre réactivité sur la livraison, aujourd'hui nos distributeurs sont approvisionnés en temps et en heure. D'ailleurs, nous l'avons très nettement ressenti sur le chiffre d'affaire ! » Cette nouvelle organisation a permis l'acquisition d'un local de stockage et de logistique de 300 m² à Briançon. L'an dernier, Lionel nous avait annoncé la venue d'un petit dernier dans la gamme de ses sodas. Le petit dernier n'est pas encore tout à fait prêt : « il est encore en cours de développement, nous devons encore finaliser la recette et devrait être commercialisé en début d'année. »

Cette innovation permettra d'élargir la clientèle. Une clientèle qui n'est d'ailleurs pas QUE française puisque Lionel exporte ses bières aux États-Unis, Wisconsin, Oregon et depuis peu la Californie ; « J'ai même été récemment sollicité par la Chine !

Mais, je ne suis pas en mesure de répondre à cette demande dans l'immédiat, je suis encore trop petit ici. » Pour autant, Lionel envisage toujours de se délocaliser et d'installer une brasserie « cohérente » dans des locaux adaptés et surtout plus grands, dès que possible « et pourquoi pas quitter les Écrins si des possibilités se présentent sur un territoire voisin, voire concurrentiel... »

Lionel a désormais la certitude que son entreprise est viable et que les banques « le suivraient » en cas d'investissement. C'est un grand soulagement pour envisager l'avenir de manière sereine et en particulier le développement de la brasserie. À priori, les prochains investissements se feront sur le marketing et non plus sur la production. « Je pense embaucher au printemps prochain. Ce poste sera dédié à la relation client, au marketing, à l'image et à la communication. La sortie du nouveau soda devra être dynamisée en ce sens, ainsi que l'ensemble de la production. Je ne peux plus et ne veux plus être sur tous les fronts. »

Son message : « En France, rien n'est fait pour que les entreprises fonctionnent. Il y a un tel contrôle via les lois et l'administration qu'il est impossible pour les entreprises d'avoir une latitude : on a coupé la créativité, la réactivité. Pour investir, tout est fait pour que les entreprises aient forcément recours aux subventions et à l'emprunt bancaire, et encore il faut montrer patte blanche... »



Brasserie L&L Alphand

Place du village - 05290 Vallouise - 04 92 23 20 00

www.brasserie-alphand.com

Pierre ROUX, 32 ans - BACK COUNTRY 05 Vente, réparation et location pour VTT, vélo route et BMX



En décembre 2012, la boutique Back Country 05 avait juste 5 mois d'existence et l'enthousiasme de Pierre était réfléchi et mesuré. Pierre, passionné depuis toujours de vélo et compétiteur dans son adolescence, avait acquis une solide expérience technique et commerciale chez ses différents employeurs, après avoir passé un BAC action commerciale et un BTS en force de vente.

En juillet 2012, il avait ouvert sa propre boutique après avoir cerné les besoins du territoire. Son ambition était alors de devenir le référent vélo de Guillestre à Briançon en termes de services, conseils et pièces détachées, pour les novices et les spécialistes de cette activité pleine nature.

Pierre a une qualité plutôt particulière pour un jeune créateur : il est astucieux et inventif. Se faciliter les choses pour être le plus disponible pour ses clients était une priorité. Subventionné par le programme LEADER en 2012, Pierre avait développé un établi de réparation intégrant un évier spécial vidange de fourches. Il avait alors aussi en tête un autre outil de son invention : une douche à vélo à l'intérieur de son magasin.

Un an après, c'est chose faite ! La douche est installée et chacun peut venir nettoyer son vélo au chaud, ce qui, en automne est un véritable luxe ! Sans compter que cette douche est particulièrement astucieuse : outre un pare douche spécial pour éviter les éclaboussures, les vélos sont suspendus à un portant avec crochet de fabrication paternelle ! Et un kit de nettoyage est à disposition des clients.

Ce n'est pas tout, Pierre a pris en compte certaines demandes de clients et a développé ses produits à la vente : textile spécial VTT, vélos électriques ou autres barres énergétiques. Il propose même des VTT très haute gamme en test, des engins qu'on ne trouve nulle part ailleurs en test dans le coin.

« Je me rends aussi chaque semaine sur Briançon au parc de VTT où le club de BMX s'entraîne. Je propose sur place entretien et réparation des vélos, et les parents des enfants peuvent passer commande pour les pièces détachées. » Un vrai service pour ces parents qui leur évite de fastidieuses recherches ou déplacements, sans compter qu'un œil expert est souvent salvateur !

Ce qui le rend le plus fier peut être, c'est que sa boutique est désormais un lieu de contact entre « gens qui roulent » : « Les sportifs s'y rencontrent, s'échangent des infos, des tuyaux et se regroupent pour rouler ! Ma boutique crée du lien ! »

En bref, la boutique se porte bien, mais si Pierre a réalisé ses objectifs prévisionnels, il doit compléter son activité par des cours de mécanique au GRETA (durant son jour de fermeture) où il dispense son savoir-faire avec beaucoup de plaisir.

Son prochain objectif : embaucher une personne en été pour un mois, car assurer correctement à lui seul tous les services de la boutique devient compliqué lorsque la clientèle touristique arrive. Pierre espère également avoir le temps de finaliser sa boutique en ligne.

Son message : « Un porteur de projet doit être vraiment motivé et savoir que les premières années d'exploitation sont remplies de contraintes et de sacrifices : pas ou peu de revenus et une vie de famille entre parenthèse. Mais, c'est un pari sur l'avenir ! »

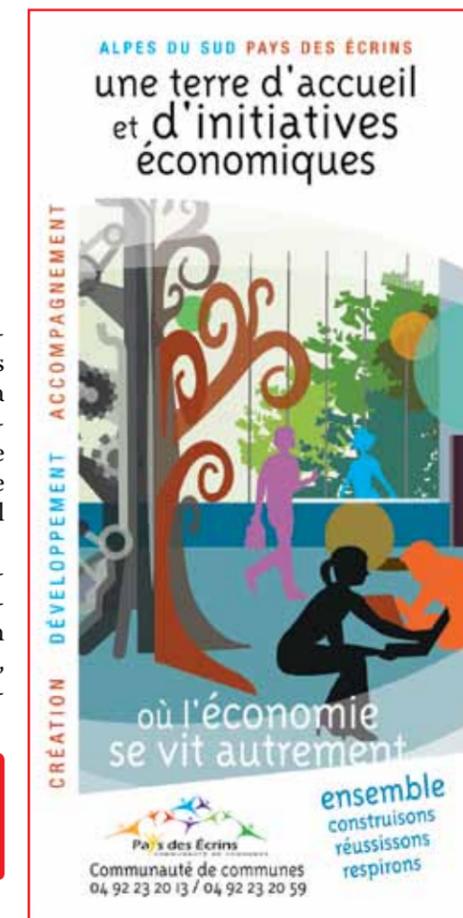
Back Country 05 - contact@backcountry05.fr - www.backcountry05.fr
ZA les sablonnières - 05120 L'Argentière-La Bessée - 06 61 20 60 09

La Communauté de communes au Service du développement économique des Écrins

Un primo accueil pour les porteurs de projet

Créer, investir, se développer, être soutenu, accompagné et écouté au Pays des Écrins, c'est possible et c'est toute la dimension que souhaite donner la Communauté de communes à son service de développement économique qui porte désormais la mission du primo-accueil des créateurs et porteurs de projets. Julien Lafont et Stéphanie Davin Poncelet informent sur la méthode, sur les démarches à effectuer et mettent en relation vers les partenaires de la création : idée, projet, besoins, difficultés, on se questionne et on avance ensemble.

Pour prendre RDV :
Relais Services Publics
12 av. de Vallouise à L'Argentière
04 92 23 06 21



À la recherche de foncier

Le service développement économique s'adresse également aux entreprises implantées sur le territoire. Une très grosse demande est à traiter : le manque de foncier et de locaux. Une veille est organisée très régulièrement sur les sites internet gratuits et lors de visites de terrains. Des accords entre professionnels de l'immobilier du territoire et Communauté de communes seront bientôt passés. La Communauté de communes a effectué un recensement de l'offre disponible sur l'ensemble des zones d'activité créées. Quelques espaces « bureaux » sont encore disponibles sur L'Argentière. Les zones d'activité en projet (Saint Martin de Queyrières, La Roche de Rame et L'Argentière) ne pourront être opérationnelles que dans un délai de 2 à 5 ans.

Se faire connaître auprès du public

Hélène Aillaud et Julien Lafont vont poursuivre, les rencontres de terrain avec les entreprises, afin d'identifier leurs attentes et faciliter l'échange d'informations. La collectivité participe également à des salons locaux et nationaux, lieux de rencontres et d'échanges avec les porteurs de projet, mais aussi avec les acteurs de la création d'entreprises locales.

AXE 5 - centre d'aide par le travail « LES OVIERS »

Développement de produits spécifiques à base de matériaux composites

Alain Massot - directeur adjoint, Aymeric Faure Brac - moniteur d'atelier et référent composite

Le projet du CAT des Oviars à Villar Saint Pancrace était suffisamment exceptionnel et innovant pour que la collectivité s'y intéresse et le soutienne dans le cadre du développement économique du territoire Grand Briançonnais. Créée en 1964, l'association ADAPEI 05 (association de parents de personnes en situation de handicap mental ou psychique) accueille aujourd'hui 180 personnes dans ses 9 établissements et emploie 125 professionnels. Elle gère entre autres le Centre d'aide par le travail des Oviars (ou ESAT) à Villar Saint Pancrace qui est devenu depuis peu un lieu de production de matériel en fibre composite, en plus d'être un sous-traitant de l'Occitane en Provence, EDF ou France Télécom, largement reconnu pour la qualité de travail, la fiabilité et la réactivité des ouvriers.

L'aventure démarre il y a 3 ans, au hasard d'une rencontre entre un gendarme du PGHM de Briançon et Aymeric Faure Brac, moniteur d'atelier au CAT qui viennent à discuter de matériel de secours. C'est alors que germe l'idée de développer une pelle spécifique de secours et d'avalanche qui corresponde précisément à leurs attentes... Un vrai partenariat se met en place entre le PGHM et le CAT pour créer un outil propre aux besoins de l'ensemble des pelotons de haute montagne français. Une belle ambition pour le CAT qui conçoit un cahier des charges exigeant avec le PGHM et qui devra développer une technologie de pointe adaptée.

Aujourd'hui, c'est chose faite : la fibre composite, dont la "recette" secrète a été entièrement développée par l'équipe du CAT, est prête, le moule de préformage est opérationnel et les premiers prototypes de pelles sont déjà en phase de test auprès des professionnels. La pelle-pioche d'avalanche en carbone et aramide (plus connue sous la marque Kevlar) est née sous la marque AXE5. Dans un même temps, l'équipe du CAT vise un autre objectif : une fois la fabrication des différentes gammes de pelles lancée (une gamme secours en haute montagne, une gamme pro et une gamme amateur), le procédé sera décliné pour la fabrication de pagaies pour le canoë kayak, puis celle de crosses de hockey.

« Ce projet composite puise son origine dans la volonté et la nécessité de pérenniser les activités et les ressources du CAT en diminuant (et à terme abandonner) la sous-traitance. Lancer la fabrication d'un matériel propre aux activités pratiquées dans les Hautes-Alpes, et dont la chaîne de fabrication est assurée sur notre territoire, berceau de l'association et lieu de vie de chacun des ouvriers est un grand défi, mais surtout une réelle fierté » affirme Alain Massot.

La fabrication de ce nouveau matériel demande de nouvelles compétences qui seront transmises à l'ensemble des ouvriers du CAT. En effet, la fabrication sera entièrement réalisée en toute sécurité par 14 personnes en situation de handicap, qui seront aptes à intervenir sur chacune des opérations de la chaîne de fabrication. La polyvalence de chaque ouvrier est essentielle pour leur propre confort, leur compréhension de la chaîne et le développement de leurs compétences.

« Les personnes accueillies au CAT sont considérées du point de vue de leurs potentiels et de leurs qualités, non plus comme handicapées » déclare Alain, puis Aymeric un peu plus tard, comme si cette façon de penser était totalement normale et naturelle... Bien entendu, cela devrait d'ailleurs en être le cas... Donc de la découpe de tissus au conditionnement, en passant par le drapage, la mise sous injection, l'ébavurage ou l'assemblage, chacune de ces opérations pourrait permettre au CAT de devenir une plateforme technique et logistique d'appui à la performance, ainsi qu'un centre de ressources.

L'équipe du CAT se comporte d'ailleurs exactement comme un créateur d'entreprise avec étude de faisabilité, étude de marché, prévisionnel, repérages des enjeux et des indicateurs. Le CAT s'inscrit dans une démarche professionnelle experte, structurée et innovante. Il entend pérenniser les 28 postes d'ouvriers, rendre le secteur du travail protégé plus attractif et créer 9 nouveaux postes pour des personnes en situation de handicap, dans les 3 ans.

« Le programme LEADER a fortement soutenu notre projet dans la phase essentielle de recherche et développement du produit, en finançant près de 55% (sur un montant global de 104 545 € plafonné à 70 000 €). Mais ce programme contribue également au développement d'une nouvelle image en considérant le CAT comme porteur de projet à part entière ; c'est la reconnaissance d'un vrai savoir-faire et de notre volonté d'être impliqué dans le développement économique du territoire. »

Malgré tout, pas question de devenir une machine à stress pour les ouvriers : « le bien-être et l'équilibre des ouvriers restent la priorité ». Le CAT des Oviars peut s'enorgueillir de faire évoluer la vision quelque peu basique portée sur ces établissements souvent considérés par le grand public. Il se pourrait bien que les Oviars deviennent un établissement pilote, un référent en matière de développement de projet auprès des CAT de France. En attendant, l'ADAPEI cherche de nouveaux locaux pour installer le centre, ses ateliers et son futur stock de matériel, avant de mettre en place sa stratégie de communication et de vente.

ADAPEI des Hautes-Alpes
12 route des espagnols 05100
Villar Saint Pancrace
04 92 21 07 19 - massot.lesoviers@adapei05.com
www.adapei05.com / www.axe5.fr

Marcel DAVIN, 57 ans SCIERIE DAVIN
Scierie

Chez les Davin, le bois est une histoire de famille...

C'est en 1934, que Fernand Davin, compagnon charpentier, crée sa première entreprise de scierie et de charpente. Suite à une chute de toit, en 1951, il est contraint d'arrêter son activité de charpentier. Il se lance alors un nouveau défi : créer sa deuxième scierie en face de l'existante et développer l'exploitation forestière aux côtés de son fils Georges. L'activité est florissante, toutefois la famille est confrontée à deux reprises à des épreuves difficiles : la destruction de leur outil de travail par le feu en 1958 et par la neige en 1981. Mais, ils rebondissent et reconstruisent par deux fois la scierie.

Georges Davin, devient gérant de la société en 1969. Il cède son entreprise à ses trois fils, en 1982 en créant la SARL Scierie DAVIN. Jean-Hubert, le fils aîné, prend alors le flambeau jusqu'en 2006, année de départ à la retraite. Roland, le fils cadet, lui succède jusqu'en 2011 et c'est alors au tour de Marcel, le dernier garçon de prendre la main. Un héritage de père en fils et de frère en frère dans un respect mutuel... Roland, parti en retraite, a formé et a laissé sa place, à David Bachenet, gendre de Marcel. Aujourd'hui, la scierie DAVIN compte 9 salariés et avec pour certains d'entre eux une fidélité de plus de 20 ans.

L'activité a évolué depuis la création de la scierie en 1934. Le départ de Pêchiney en 1985, la crise économique de 2009, la concurrence des bois venant des Pays de l'est, le recours de plus en plus fréquent au bois contre-collé et lamellé-collé qui prennent le pas sur le bois brut, l'action parallèle d'organismes publics ont obligé l'entreprise à s'adapter.

Un audit réalisé en 2010 pousse les deux frères à développer et à réorganiser la scierie « C'était ça ou mettre la clef sous la porte », confie Marcel. Grâce au programme LEADER, ils lancent certains investissements dont l'acquisition d'une nouvelle déligneuse servant à la fabrication de planches, de liteaux et de chevrons. Ce choix permet à l'entreprise un meilleur rendement, un travail de plus de grande qualité (marquage CE), une augmentation du volume de bois débité. Aujourd'hui, l'entreprise se prépare à une réorganisation de son espace de travail, en créant un véritable circuit du bois permettant une efficacité quotidienne.

Aujourd'hui, l'entreprise défend le bois des Hautes-Alpes. En effet, elle s'approvisionne uniquement en bois locaux (mélèze, sapin, épicéa) notamment auprès de fournisseurs certifiés PEFC. Marcel constate avec regret que très souvent la ressource locale n'est pas soutenue dans les appels d'offres et par les cabinets d'architecture. Il reste inquiet pour l'avenir des entreprises locales et la sienne notamment. Il se bat aujourd'hui pour ses salariés. **Son message :** « La législation impose de plus en plus de contraintes réglementaires, sanitaires, sécuritaires souvent bien onéreuses pour les petites entreprises. »

Scierie Davin
70 av. du Quartz 05120 L'Argentière-La Bessée - 04 92 23 10 42 - scierie.davin@orange.fr



Olivier DELAUP, 34 ans - AH5 Drums

Fabrication sur mesure, réparation et customisation artisanales de batteries, caisses claires et accastillage

Une maîtrise en physique appliquée, un DESS de gestion, un poste de cadre à la SNCF depuis 10 ans et une vie Marseillaise : qu'est-ce qui a bien pu pousser Olivier Delaup à changer non seulement son cadre de vie, mais également son orientation professionnelle ? « Faire grandir nos 2 enfants au vert » fut l'une des premières motivations à changer d'environnement ; vint ensuite l'envie de s'installer dans les Hautes-Alpes, une terre familiale connue, puis précisément L'Argentière, ancienne paroisse du Père Delaup qui accueillait son petit-neveu Olivier à la cure pendant ses vacances. Le changement de cadre de vie a motivé un peu plus l'idée qu'avait Olivier de créer sa propre entreprise et de combiner son travail avec sa passion pour la musique. Encore un créateur qui va suivre son rêve et sa passion ! « Batteur depuis plus de 20 ans, j'ai été confronté à l'usure de mes instruments, et le temps passant, je me suis mis en quête de trouver l'instrument idéal, qui me correspondrait sur tous les plans ». Après, avoir tourné et viré autour de cette idée et réparant depuis longtemps ses propres instruments de musique (et essentiellement ses batteries), Olivier réalise que la fabrication, la réparation et la vente de pièces détachées de batteries manquent cruellement aux musiciens non pas dans les Hautes-Alpes spécifiquement, mais sur l'ensemble du territoire français, voire européen ! « Je voulais proposer une fabrication personnalisée, donc artisanale, des instruments uniques, que le musicien a quasiment inventé en fonction de ses besoins et des ses envies ; un instrument qui lui donne le son qu'il attend. »

En 2013, après avoir muri son projet, envisagé le pire et le meilleur, rencontré les bonnes personnes, obtenu les bons appuis et conseils (banque, Plateforme d'Initiative Locale, SNCF, Pays Grand Briançonnais et Communauté de communes), Olivier installe son atelier et le stock de pièces détachées pour sa boutique en ligne à L'Argentière. Il investit dans un matériel de pointe sur lequel il a déjà travaillé, notamment un portique d'usinage à commande numérique financé en partie grâce au programme LEADER. C'est une machine polyvalente, ultra précise, dimensionnée pour travailler non seulement le bois pour les batteries, mais également le plastique, l'aluminium, le laiton et autres métaux. Elle peut donc lui permettre de réorienter ses objectifs, si besoin est, et de se « déspecialiser » de la batterie. Une machine comme celle-ci permet de fabriquer un instrument en deux fois moins de temps qu'avec une méthode complètement manuelle.

L'objectif d'Olivier est multiple : fabriquer (et vendre) 10 batteries complètes sur mesure et 15 à 20 caisses claires par an, développer sa boutique en ligne de pièces détachées pour une clientèle nationale et internationale. Il envisage également le dépôt d'un brevet sur une structure de fûts qu'il a mise au point.

« Le financement pour la création de AH5 Drums est constitué pour un tiers d'apport personnel, un tiers d'emprunt bancaire et un tiers de prêts PFIL (Plateforme d'Initiative Locale). Le versement de la subvention du programme LEADER remboursera l'un des 3 tiers. » Là encore, nous avons à faire à un créateur d'entreprise qui sait où il va. Pour preuve, il est en disponibilité auprès de la SNCF pour une période de 2 ans, afin de s'assurer une solution de repli au cas où les prévisions tarderaient à se réaliser. Si tout se déroule selon ses espérances, Olivier envisage à moyen ou plus long terme, l'embauche de 4 ou 5 employés, en adaptant les locaux et le matériel. Mais, l'idée est de rester sur de la petite série et garder le contrôle de la qualité des ouvrages. « Au démarrage, j'ai volontairement limité mes investissements pour m'assurer des vrais besoins et pouvoir adapter l'outil de production ultérieurement. »

Son message : « A travers le LEADER, j'ai apprécié de trouver des personnes pertinentes concernées par mon projet : je n'étais plus seul face à cette création. L'intérêt était aussi d'avoir les aspects négatifs du projet, ceux que je n'avais pas forcément envisagés. A un créateur d'entreprise, je dirai d'innover, d'y aller à 200% et de transformer l'inconvénient de l'enclavement des Hautes-Alpes en atout en jouant sur le réseautage, la communication, s'exposer, se montrer et surtout se servir de l'outil internet et des réseaux sociaux au maximum pour aller chercher la clientèle. »

AH5 Drums - contact@ah5drums.com - www.ah5drums.com
35 Avenue Beauregard - 05120 L'Argentière-La Bessée - 06 60 81 85 73



Assainissement

Traiter les eaux usées à tout prix

On ne reviendra pas là-dessus : l'épuration des eaux usées est une action non seulement nécessaire, mais vitale. Elle participe à la préservation de notre santé et de notre environnement.

Si l'on sait que : **6 600 habitants** vivent à l'année sur le territoire des Écrins, que chaque personne consomme en moyenne **150 litres d'eau par jour**, que ces quelques **990 000 litres** utilisés pour nos besoins domestiques sont rejetés chaque jour à l'égout chargés de différentes matières biologiques, chimiques et autres bactéries, on comprend qu'assainir ces eaux usées demande compétences et investissements lourds. D'autant que ces chiffres ne tiennent pas compte de la fluctuation de la population touristique ! Au total, c'est un volume de plus de **361 350 m³** d'eau usées qui a été traité en 2012 sur les Écrins !

Compétence à part entière depuis 1998, d'abord du SIVOM, puis de la Communauté de communes, le service Assainissement a créé l'ensemble des ouvrages d'épuration et les gère en interne sous le contrôle étroit des services compétents : l'Agence de l'Eau, la SATESE et la Police de l'Eau.

Création, entretien et surveillance du réseau de collecte et de transfert, construction et gestion des stations d'épuration : telles sont les missions du service assainissement de la Communauté de communes qui consacre 12%

de ses recettes fiscales à la gestion et aux programmes de ce service.

La collectivité a mis les moyens de ses ambitions dans sa politique « Vallées vertes ». Elle a notamment un service pourvu de 7 personnes sous la direction de David Fourrat. 4 agents sur le terrain (dont 1 renfort saisonnier) assurent la surveillance et l'entretien des stations d'épuration, réseaux, postes de relevage et les interventions sur les fosses non privées. 3 agents se partagent les tâches administratives : la direction du pôle, le développement et le suivi des projets, des travaux et des financements, la veille réglementaire, la surveillance des analyses de l'eau, l'assainissement non collectif et l'évolution du territoire.

Les réseaux de collecte et de transfert des eaux usées

Le réseau public de collecte récolte les eaux usées des habitations. Le réseau de transfert achemine les eaux usées vers l'ouvrage de traitement. La Communauté de communes, à travers sa compétence assainissement est donc chargée de la création et de l'entretien de l'ensemble du réseau collecte et transfert du territoire. La surveillance et l'entretien de l'ensemble du réseau sont assurés « en régie » (par le service assainissement de la collectivité).

▼ Reprise de réseau, quartier du Château à l'Argentière-La Bessée



▼ Dévoiement de réseau à Puy Saint Vincent 1600



En 2013, plus de 460 000 €HT ont été consacrés aux travaux sur le réseau d'assainissement. Extension ou raccordement, reprise de réseau, dévoiement, expérimentation ou modernisation, tels sont les travaux engagés par la Communauté de communes suivant une projection de travaux sur 4 ans établie en 2012 (cf : les projets programmés).

Les ouvrages d'épuration

Les ouvrages d'assainissement doivent, avant tout, être adaptés au milieu naturel, au nombre d'habitations concernées, à la fluctuation de la population due au tourisme et répondre aux normes sanitaires et environnementales en vigueur. 16 stations d'épuration sont aujourd'hui en fonctionnement et gérées en régie. Ces ouvrages ont été intégrés au paysage de chaque site et sont souvent discrets selon leur taille et le procédé de traitement employé.

Les boues d'épurations

Hormis les eaux traitées rejetées dans le milieu naturel, ce qui reste des eaux usées en sortie des stations d'épuration sont les boues d'épuration. Elles sont le résultat de l'activité biologique des micro-organismes vivant dans ces STEP, qui « digèrent » les matières transportées dans les eaux. Ces boues sont essentiellement constituées d'eau, de sels minéraux et de matière organique.

Véritable fertilisant pour la terre, elles font l'objet d'un suivi constant de la part des agents de la CCPE, et des différents organismes compétents que sont l'Agence de l'Eau, la Police de



▼ L'Équipe Assainissement (de gauche à droite) : Fanny Fornaciari, David Fourrat, Thierry Chemin, Sébastien Melquiond, Amandine Fiot, Franck Siad et Alain Roland

l'Eau et la Mission d'Expertise et de Suivi des Épandages. Ces boues sont donc très prisées par les agriculteurs et leur épandage est un réel recyclage selon un plan d'épandage strictement réglementé défini après études des boues et analyses des sols (tous les sols ne sont pas compatibles). Stockées dans les stations d'épuration, les boues des STEP de L'Argentière et des Vigneaux sont épandues une fois par an par le service assainissement qui réalise également un suivi minutieux menant à un bilan agronomique annuel. L'épandage actuel se fait sur des terrains à La Roche de Rame, Champcella et Freissinières.

En 2013, la Communauté de communes a reçu l'autorisation d'épandre en plus les boues de la station de Freissinières.

Les moyens techniques

1 camion hydrocureur acquis fin 2012, 1 pelle mécanique pour les travaux en régie, 1 camion benne, 1 tonne à lisier, pour transporter et épandre les boues d'épuration et 3 véhicules légers.

L'Assainissement Non Collectif (ANC)

L'assainissement non collectif désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.

Suite au diagnostic de l'existant effectué en 2012, quatre propriétaires des Écrins ont déjà fait le choix de se mettre en conformité vis-à-vis de l'assainissement non collectif et ont ainsi pu bénéficier des subventions du Conseil Général des Hautes Alpes. Le programme de création et de réhabilitation des systèmes d'assainissement autonomes se poursuit et les propriétaires sont invités à se rapprocher du service ANC de la Communauté de communes pour toutes demandes d'informations. ■

Astreinte assainissement (journée week-end et jours fériés)
06 81 55 48 33

LES OUVRAGES D'ÉPURATION			
COMMUNES du Pays des Écrins	Lieux concernés	Type de traitement	Mise en service
Freissinières	Les Aujards	Filière enterrée	2003
	Pallon	Filière enterrée	2003
	Dormillouse	Filière enterrée	1999
	Les Viollins	Filière enterrée	2009
	Freissinières	Lit bactérien	2011
Saint Martin de Queyrières	Villard Meyer	Filière enterrée	2004
	Queyrières	Filière enterrée	2005
	Saint Martin Ste Marguerite	Filtres plantés de roseaux	2011
La Roche de Rame	Pra Reboul	Filtres plantés de roseaux	2012
	Chambran	Filière enterrée	2003
Pelvoux	Chambran	Filière enterrée	2010
	Le Ponteil	Filière enterrée	2012
Champcella	Champcella	Filtres plantés de roseaux	2003
	Vallouise	Filtres plantés de roseaux	2003
Vallouise	Vallouise	Filières physico-chimiques (extension)	1989
	Vallouise	Filières physico-chimiques (extension)	2011
L'Argentière - La B.	L'Argentière	Lit bactérien	2003
Les Vigneaux	Les Vigneaux	Lit bactérien	2000
Puy Saint Vincent	Les eaux usées de la commune de sont traitées dans la station d'épuration de Vallouise		

LES PROJETS

Selon la programmation 2010/2016, les ouvrages en projet ne manquent pas et certains villages ou hameaux, actuellement en assainissement autonome, devraient être équipés d'un système d'assainissement collectif dans les 3 années à venir.

SAINT MARTIN DE QUEYRIÈRES

Hameau de Bouchier (2014)

Montant estimé : 494 000 € HT

Création du réseau et construction d'une station d'épuration à traitement par filtre compact coco. Le plan de financements est prêt, la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) déposée ; en attente que l'enquête publique réglementaire soit déclenchée par la Préfecture.

FREISSINIÈRES (2014 à 2016)

Montant estimé : 232 000 € HT par tranche

Raccordement des hameaux au réseau de collecte et de transfert public (3 tranches de travaux sont prévues).

LA ROCHE DE RAME (2015)

Montant estimé : 1 321 250 € HT

Création et réhabilitation du réseau de collecte, construction d'une station d'épuration par traitement bio disques au lieu-dit l'Isclas.

SAINT MARTIN DE QUEYRIÈRES

Hameau de Prelles (2015)

Montant estimé : 1 910 000 € HT

Création d'un réseau et construction d'une station d'épuration à traitement par filtration roseaux. La DUP est en cours d'instruction.

VALLOUISE

Hameau de Puy Aillaud (2015)

Montant estimé : 297 000 € HT

Création d'une petite partie de réseau et construction d'une station d'épuration à traitement par filtre compact coco.

PELVOUX

Hameau d'Ailefroide (2016)

Montant estimé : 620 000 € HT

Création du réseau et construction d'une station d'épuration à traitement par lit bactérien.

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE

Quartiers de La Bessée Haute et des Clousets

Raccordement au réseau de collecte publique. La programmation et l'estimation de coûts sont à l'étude.

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE

Augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration (vue l'évolution prévisionnelle de la population de L'Argentière).

La programmation et l'estimation de coûts sont à l'étude.

Chaque programme de travaux fait l'objet d'un plan de financement avec demande de subventions (État, Conseil Général, Agence de l'Eau). Aujourd'hui, les aides financières couvrent au maximum 50% du montant des travaux. ■

Le Centre social du Pays des Écrins

Plus qu'un lieu : un concept qui vit!

Ouvert à l'ensemble de la population du Canton, le Centre social prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des habitants, favorise le développement des liens familiaux et sociaux, le partenariat et le développement de la vie associative et des pratiques participatives

Parce qu'il est, avant tout, un lieu de rencontres, d'échanges et de partages fondé sur la dignité humaine, la solidarité et la démocratie, le Centre social intercommunal du Pays des Écrins propose animations, activités, permanences et services destinés à la famille, aux enfants, aux ados, aux personnes âgées et à toutes personnes en recherche de lien social.

Des ateliers pour les tout-petits, à l'accompagnement scolaire, en passant par l'accueil de loisirs pour les 3/17 ans, aucun enfant des Écrins n'est oublié. Des activités de loisirs pour les familles, les petits et les grands aux divers ateliers proposés par les associations locales, le



L'Équipe du Centre social intercommunal (de gauche à droite) : Virginie Le Goff, Anne-Marie Bosc, Flavien Jamet, Cyril Arlandis, Marie-Claude Diot, Sophie Fourrat, Leila Saadallah, Michelle Suppo, Marion Fantoni et Valérie Hamard.

centre social met à disposition un large choix d'activités sportives, manuelles, culturelles et éducatives de qualité. Avec l'accueil de permanences des associations caritatives, l'atelier des confitures solidaires, les sorties familles, et le réseau d'échanges et de savoirs, le Centre social garde au cœur de ses préoccupations deux grands objectifs : créer du lien entre les personnes et éviter l'isolement. L'arrivée en septembre dernier de Virginie Le Goff à la direction marque une nouvelle dynamique dans le fonctionnement du Centre social, d'autant plus qu'un nouveau projet social doit être déposé en 2014. ■

Les nouveaux horaires d'accueil du public

EN PÉRIODE SCOLAIRE

Lundi et vendredi : 9h/12h et 14h/17h
Mardi et jeudi : 14h/17h
Mercredi : 9h/12h et 14h/19h

EN PÉRIODE DE VACANCES

Ouvert une semaine sur deux, du lundi au vendredi : 9h/12h et 14h/18h

CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL DU PAYS DES ÉCRINS

Rue Saint Jean – 05120 L'Argentière-La Bessée
04 92 23 11 09 (du lundi au vendredi)
www.cc-paysdesecrins.com / centre.social@cc-paysdesecrins.com

INFO

PETITE ENFANCE

Les tous petits des Écrins occupent une grande place dans les priorités du développement du territoire. Inscrire son enfant en crèche, se renseigner sur les différents modes de garde existants, sur les possibilités de garde ponctuelle ou la sociabilisation avant l'entrée en maternelle, telles sont les préoccupations des parents. Aujourd'hui, la Communauté de communes du Pays des Écrins simplifie les démarches des parents et propose un guichet unique d'informations sur toutes les possibilités concernant vos tout-petits. Permanences sur rendez-vous chaque mercredi avec Marie Claude Diot, de 13h30 à 18h30 dans les locaux du Centre social intercommunal à L'Argentière-La Bessée.

Marie Claude Diot
04 92 23 11 09 ou 06 76 47 98 28
mc.diot@cc-paysdesecrins.com

Infos Brèves Infos Brèves Infos ...

Un village Inuit à Pelvoux

Un igloo géant sculpté et un dôme installés tout l'hiver 2013/2014 au cœur de la station Vallouise – Pelvoux.

Les 21 et 22 décembre 2013 : Ouverture officielle le 1^{er} week-end des vacances de fin d'année. Marché de Noël et animations diverses.

Pour les fêtes de fin d'année : Des festivités pour Noël et le jour de l'an autour de l'igloo (séances de photos avec le Père-Noël dans l'igloo, contes de Noël, spectacle de fin d'année, réveillon de la Saint Sylvestre « inuit » organisé par le comité des fêtes de Pelvoux...

Et tout au long de la saison hivernale : Goûters « trappeurs », expositions de photos et d'artisanat inuit, conférences, ateliers et concours de sculptures sur glace, olympiades, Un programme détaillé disponible dans les offices de tourisme avec pour point d'orgue la projection de documentaires, en présence des réalisateurs Éric Brossier (glaciologue) et Marianne Chaud (éthnologue).

Office de Tourisme de la Vallouise :
04 92 23 36 12

Facebook : Igloo Pelvoo.

Soutien financier aux associations et événements du Pays des Écrins

La Communauté de communes du Pays des Écrins soutient l'activité associative locale par le biais de mise à disposition de locaux, de matériel et en organisant chaque année le forum des associations ; forum, qui cette année a eu lieu à la salle polyvalente de La Roche de Rame le 14 septembre dernier et qui a une fois de plus rencontré un vif succès. La collectivité apporte également une aide financière en subventionnant les clubs et associations à caractère social et sportif. Ainsi en 2013, elle a versé près de 175 000 € aux clubs sportifs du Pays des Écrins, 23 700 € aux associations sociales, 5 000 € aux événements associatifs, 139 000 € aux événements sportifs majeurs. C'est un soutien financier important qui favorise l'accès pour tous à certaines activités et encourage la promotion touristique du territoire en soutenant certains événements.

Centre social intercommunal
04 92 23 11 09.



Des journées de découverte du patrimoine pour les acteurs du tourisme des Écrins

Lors des tables rondes du tourisme qui ont eu lieu en 2012 et 2013 et pendant les conseils d'administration de l'Office de Promotion du Pays des Écrins, a été soulevée la nécessité d'organiser des journées de découverte du patrimoine afin de faire connaître notre patrimoine aux acteurs locaux et aux résidents (socioprofessionnels, enfants, habitants ...) pour qu'ils puissent parler du patrimoine et qu'ils sachent le valoriser. Les deux premières sessions ont été organisées avec succès en juin et novembre 2013. Chacune des sessions a débuté par une conférence animée par Isabelle RIVE guide conférencière sur le patrimoine dans le nord du département des Hautes-Alpes. Cela a permis aux auditeurs de bien replacer le territoire dans son histoire avant de se rendre sur les différents sites patrimoniaux-clés. La prochaine session est prévue au printemps 2014... Le patrimoine est un héritage qu'il nous appartient de connaître pour mieux le protéger et le partager.

Office de Promotion du Pays des Écrins
04 92 23 35 61.



Une rencontre arménienne

En septembre dernier, Cyrille Drujon d'Astros, Président la Communauté de communes, a accueilli sur les Écrins deux émissaires arméniens en quête d'idées et d'informations pour le développement touristique de leur commune de Karbi. Entre visites des structures et services de la Communauté de communes, rencontres avec des socio professionnels des Écrins, visites du territoire et de ses alentours et présentation d'équipements touristiques, le séjour de 10 jours fut bien rempli et vivement apprécié. Très reconnaissants envers la Communauté de communes pour l'intérêt porté à leur démarche, Aznive Aslikyan (interprète) et Arsen Ohanyan (élu municipal et directeur d'école à Karbi) sont arrivés les bras chargés de produits et de cadeaux de leur pays (fruits confits, miel, fruits frais, pain arménien, ...), que les élus des Écrins ont pu apprécier lors du Conseil communautaire de septembre. Merci à l'ensemble des commerçants, artisans, éleveurs, agriculteurs, hébergeurs, prestataires et associations qui ont chaleureusement partagé leur expérience avec Azniv et Arsen. Merci également à M. Médiçi pour l'accueil familial et gracieux de cette délégation.

www.cc-paysdesecrins.com



► Visite de la ferme des Écrins

Amélioration des accès aux sites remarquables des Écrins : les travaux sont terminés

Les accès aux refuges du Glacier Blanc, refuge du Sélé et de Pelvoux, itinéraires inscrits au schéma de découverte du Parc National des Écrins, ont fait l'objet d'un vaste programme de travaux engagé en 2012. Les travaux de réhabilitation ont été réceptionnés le 17 octobre dernier. Ce programme, d'un montant total hors taxe de 123 800 € et à la charge de la Communauté de communes, a bénéficié de subventionnement de la part du Conseil Général, du Conseil Régional et du Parc National des Écrins à hauteur de 75%. Dans le cadre de sa compétence « sentiers », la Communauté de communes s'est vue confier la maîtrise d'ouvrage déléguée pour une partie des travaux par l'Office National des Forêts, maître d'ouvrage du programme. Ces travaux ont permis de valoriser et sécuriser ces itinéraires et de protéger le milieu naturel, afin de diversifier l'offre d'activités sur le territoire en améliorant l'accès à un domaine très spécifique.

Communauté de communes
04 92 23 11 07



Coopération France - Maroc un transfert de compétences pour des actions citoyennes et solidaires

En coopération décentralisée depuis 2011, la commune urbaine de Taliouine au Maroc et la Communauté de communes ont répondu à un nouvel appel à projet gouvernemental visant à aider au développement de la collectivité marocaine. D'un commun accord et après l'établissement de diagnostics, les deux collectivités ont élaboré un programme pour une gestion maîtrisée des déchets sur le territoire marocain. Basé sur un transfert de compétence adapté au territoire marocain, le dossier a reçu, en octobre dernier, une validation dans son intégralité par les ministères Franco-Marocain. Les actions prévues au programme ont débuté dans la foulée ; elles s'étaleront sur 2 à 3 ans. La coopération est un engagement, un rapprochement des peuples, une action citoyenne et solidaire, une façon de s'ouvrir aux autres et de tenter de réduire la fracture sociale. Elle s'inscrit dans une démarche de respect de la dignité humaine et des cultures, mais également dans la recherche de durabilité et de cohérence des actions mises en œuvre.

Communauté de communes
www.cc-paysdesecrins.com
(pages coopération décentralisée)



Solidarité dans les Écrins : faites passer le message, des familles en ont besoin

La Communauté de communes, à travers son Centre social intercommunal, favorise et porte une attention particulière aux actions des associations caritatives qui interviennent sur son territoire. Éviter l'isolement, créer du lien, écouter, accompagner, aider sont les préoccupations récurrentes de l'équipe du Centre social intercommunal et des associations caritatives présentes sur les Écrins. Trois associations complémentaires œuvrent sur le territoire en faveur des familles qui rencontrent des difficultés. Les familles sont accueillies sans rendez-vous lors de permanences hebdomadaires du **Secours Populaire Français** et du **Secours Catholique** au Centre social à L'Argentière ou lors des tournées mensuelles dans certaines communes de la **Croix Rouge Française**.

Centre social intercommunal
04 92 23 11 09



Revitalisation du hameau de Prelles à St Martin de Queyrières :

appel à projet de la commune !

La traversée du hameau de Prelles, situé en bordure de la route nationale N94, fait actuellement l'objet d'une requalification, pour recréer un lieu de vie au centre village. Dans le cadre de son projet de redynamisation de cœur de village, il est prévu d'aménager des places de parking et une place entre la boucherie traditionnelle et le bâtiment actuellement occupé par La Poste, objet de l'appel à projet de la commune qui propose à toute personne ayant un projet artisanal, commercial ou libéral, un local de 45m² ainsi qu'un logement attenant à un loyer modéré.

Le bâtiment :

Au rez-de-chaussée, un local commercial de 45m² + cave de 12m² est mis à disposition par la mairie (modalités à préciser). Le logement T4 de 75m² est composé d'une cuisine au rez de chaussée, avec accès indépendant, et à l'étage, deux chambres, un salon, une salle de bain, WC et un bureau ou dressing. Des combles isolés (50m² au sol) sont également à disposition et accessibles par un escalier escamotable. Le loyer hors charge est de 315€.

Le plus :

Le locataire s'engage à tenir le Relais Poste en effectuant des prestations postales pour le compte de La Poste. A ce titre, une rémunération de 315€ net sera versée directement par la Poste à laquelle pourront s'ajouter d'autres rémunérations liées aux ventes courriers et colis. La mairie réalisera les travaux des locaux en fonction des besoins du futur locataire. Toute demande sera étudiée avec attention. Une visite des locaux est possible.

Dossier de candidature et renseignements : Fanny GIRARD en mairie de St Martin de Queyrières au 04 92 21 04 06 ou mairie.stmartindequeyrieres@wanadoo.fr

Les Petits Rameurs de La Roche

L'ouverture de cette nouvelle crèche sur le Pays des Écrins en juin dernier a permis d'accueillir 12 nouveaux petits pour lesquels les parents attendaient patiemment qu'une place se libère dans les deux autres crèches du territoire : les Éterlous à Pelvoux et les Pitchounets à L'Argentière. Accueillis de l'âge de 3 mois à 4 ans, les Petits Rameurs sont pris en charge par une équipe éducative dans des locaux entièrement rénovés, gais et chaleureux. Un projet d'aménagement de la cour extérieure est à l'étude pour 2014, avec bac à sable couvert et pelouse. Aujourd'hui, 48 enfants bénéficient d'une place en crèches sur les Écrins, soit environ 80 familles. Avec ce nouveau multi-accueil de la petite enfance, la Communauté de communes poursuit sa politique de développement et d'aménagement du territoire en favorisant notamment l'installation durable des familles.

Crèche Les Petits Rameurs
04 92 58 19 50

L'été à l'Accueil de Loisirs du Pays des Écrins

L'Accueil de loisirs du Pays des Écrins rencontre un vrai succès auprès des familles durant l'été : 120 enfants âgés de 3 à 12 ans étaient inscrits à Saint Martin, 220 à L'Argentière, 10h d'ouverture par jour (hors samedi et dimanche), 14 animateurs (trices) passionnés dont 4 présents à l'année ont encadré vos enfants sur des programmes d'activités variées et adaptées à chaque tranche d'âge, favorisant le plein air et la découverte.

Centre social intercommunal
04 92 23 11 09

Quant aux ados de 12 à 17 ans, 49 d'entre eux ont participé aux activités d'été ludiques, créatives, éducatives ou sportives du Service jeunesse. L'équipe habituelle Flavien / Cyril, renforcée d'un animateur saisonnier Tibau, a vu la fréquentation augmenter, passant ainsi de 33 ados inscrits en 2012 à 49 pour 33 jours de fonctionnement.

Service jeunesse et prévention
04 92 20 18 80

Élections municipales et communautaires

mars 2014

En mars prochain, vous élirez vos nouveaux conseillers municipaux pour 6 ans. De nouvelles dispositions entrent en vigueur pour ces élections. En mai 2013, la loi a abaissé le seuil du scrutin de liste et rend obligatoire le dépôt de candidature en Préfecture ou Sous-préfecture. De plus, désormais, le ou les représentants de la commune au sein de l'intercommunalité seront élus par les électeurs en même temps que les conseillers municipaux. Explications...

Élection des conseillers municipaux

Dans les communes de moins de 1000 habitants

SCRUTIN DE LISTE PLURINOMINAL MAJORITAIRE

Déclaration obligatoire de candidature en Préfecture pour le 1^{er} tour de scrutin.

Liste complète non-obligatoire.

Panachage et suppression de noms de candidats possibles

Parité homme/femme non-obligatoire.

Le mode de scrutin reste inchangé. On vote pour un ou plusieurs candidats (les candidats peuvent se présenter de façon isolée ou groupée). Les résultats sont appréciés candidat par candidat et non par liste bloquée.

Au 1^{er} tour : pour être élu au 1^{er} tour, un candidat doit obtenir la majorité absolue (+ de 50%) des suffrages exprimés et totaliser un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits.

Possibilité d'ajout de candidats sous condition : seuls peuvent se présenter au 2nd tour les candidats présents au 1^{er} tour, SAUF si leur nombre au 1^{er} tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir. Dans ce cas, le nouveau candidat doit effectuer une déclaration de candidature en Préfecture.

En cas de 2nd tour : l'élection a lieu à la majorité relative (supériorité du nombre), quel que soit le nombre de vo-

tants. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé.

Élection du maire et des adjoints : elle a toujours lieu lors de l'installation du conseil municipal. Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Les adjoints sont nommés dans l'ordre de leur élection.

Dans les communes de 1000 habitants et plus

SCRUTIN DE LISTE À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE MAJORITAIRE

Déclaration obligatoire de candidature en Préfecture pour chaque tour de scrutin.

Liste complète obligatoire.

Panachage, ajout ou suppression de noms de candidats impossibles.

Parité en alternance homme/femme obligatoire sur les listes.

Conséquence : obligation de prévoir des listes complètes (nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir) et bloquées.

Au 1^{er} tour de scrutin : la liste qui a recueilli la majorité absolue (+ de 50%) des suffrages exprimés se voit attribuer un nombre de sièges égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis entre toutes

les listes, y compris la liste majoritaire, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sous réserve d'avoir obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

Possibilité de modifier la présentation des listes entre les 2 tours : seules peuvent se présenter au 2nd tour les listes ayant obtenu au 1^{er} tour un nombre de suffrages au moins égal à 10% du total des suffrages exprimés. Ces listes peuvent être ensuite modifiées pour intégrer des candidats ayant figuré au 1^{er} tour sur d'autres listes si ces listes ne se présentent pas au 2nd tour et si elles ont obtenu au 1^{er} tour au moins 5% des suffrages exprimés.

Au 2nd tour de scrutin : il est organisé si aucune liste n'a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour. Dès lors, il est attribué à la liste qui a obtenu le plus de voix, un nombre de sièges égal à la moitié du nombre des sièges à pourvoir. En cas d'égalité de suffrages entre les listes arrivées en tête, ces sièges sont attribués à la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée.

Élections du maire et des adjoints : elles ont toujours lieu lors de l'installation du conseil municipal. Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Les adjoints sont élus selon un scrutin de listes bloquées et paritaires à la majorité absolue.

CE QUI CHANGE SUR LES ÉCRINS

Le scrutin de liste à la représentation proportionnelle majoritaire s'applique désormais aux communes de L'Argentière-La Bessée (2326 habitants) et Saint Martin de Queyrières (1086 habitants). Les sept autres communes, restent au scrutin majoritaire.

COMMUNES du Pays des Écrins	Nbre hab.*	Nbre conseillers municipaux à élire	Nbre adjoints au maire (max)	Nbre conseillers communautaires (24)
de 100 à 500 h.				
Champcella	174	11	3	1+1 suppléant
Freissinières	198			1+1 suppléant
Pelvoux	467			2
Puy Saint Vincent	299			2
Les Vigneaux	480			2
de 500 à 1499 h.				
La Roche de Rame	839	15	4	3 (au lieu de 2)
Vallouise	742			3 (au lieu de 2)
Saint Martin de Queyrières	1 086			4 (au lieu de 2)
de 1500 à 2 499 h.				
L'Argentière-La Bessée	2 236	19	5	6 (au lieu de 3)

*Source : www.municipales2014paca.com basé sur le recensement de la population publié au 01.01.2013

Élection des conseillers communautaires

Nul ne peut être conseillers communautaire s'il n'est pas conseiller municipal.

Dans les communes de 1000 habitants et plus

Un bulletin, deux listes.

Les candidats communautaires se présentent sur le même bulletin que les candidats municipaux, mais sur une liste distincte. Sur la gauche du bulletin sera inscrite la liste des candidats au conseil municipal et sur la droite figurera la liste des candidats au conseil communautaire.

Au premier tour de scrutin, il est attribué à la liste qui a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés un nombre de sièges égal à la moitié du nombre des sièges à pourvoir, arrondi, le cas échéant, à l'entier supérieur lorsqu'il y a plus de quatre sièges à pourvoir et à l'entier inférieur lorsqu'il y a moins de quatre sièges à pourvoir.

Ainsi, s'il y a 5 ou 6 sièges à pourvoir, la liste en tête remporte d'emblée 3 sièges. S'il y a 2 ou 3 sièges à pourvoir, elle remporte d'emblée 1 siège.

Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

Dans les communes de moins de 1000 habitants

Le ou les représentants de la commune à l'intercommunalité sont le maire et le cas échéant, un ou plusieurs élus du conseil municipal dans l'ordre du tableau de l'élection (le tableau est la liste des conseillers municipaux dans l'ordre suivant : Maire, Adjoint 1, Adjoint 2,...).

En conséquence, dans les communes de moins de 1000 habitants, les bulletins de vote ne comporteront pas de liste distincte de candidats à l'élection municipale et à l'intercommunalité.

Si aucune liste n'a recueilli la majorité absolue lors du premier tour des élections, il est procédé à un deuxième tour. Il est attribué à la liste qui a obtenu le plus de voix un nombre de sièges égal à la moitié du nombre des sièges à pourvoir, puis les modalités d'attribution des sièges du 1^{er} tour sont appliquées : les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

En cas d'égalité de suffrages entre les listes arrivées en tête, ces sièges sont attribués à la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée.

Les listes qui n'ont pas obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés ne sont pas admises à la répartition des sièges.

Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Sources : Mairie Conseils - supplément Nov. 2013

Navettes hivernales intercommunales

Commune	Conditions de circulation	Tous les jours		Vac. Zone A/B/C		Vac. Zone B		Vac. Zone A/B/C		Tous les jours		Tous les Jours (jusqu'à 18 mars)	
Freissières	Les Ribes												15h00
	Le Chambon												15h05
Champcella	Pont de Pallon												15h10
	Monument aux morts												15h15
La Roche-de-Rame	La Ruine												15h17
	Pont de l'Ascension												-
Saint-Martin de Queyrières	Sainte-Marguerite												-
	Queyrières												-
L'Argentière-La Bessée	Plan Léothaud												-
	Piscine municipale												-
Les Vigneaux	Rond point de la Gare	7h25	8h04	8h15	8h50	9h00	9h00	9h00	9h00	9h00	12h30	15h20	-
	Esplanade PA Giraud	7h27	8h06	8h21	8h55	9h10	9h10	9h10	9h10	9h10	12h40	15h25	-
Vallouise	Avenue de Vallouise	7h30	8h07	8h22	8h56	9h11	9h11	9h11	9h11	9h11	12h41	15h26	-
	La Bâtie des Vigneaux	7h34	8h11	8h26	9h00	9h15	9h15	9h15	9h15	9h15	12h43	15h28	-
Puy Saint Vincent	Le Rif	7h37	8h14	8h29	9h03	9h18	9h18	9h18	9h18	9h18	12h46	15h31	-
	Casse Commerces	7h40	8h17	8h32	9h06	9h21	9h21	9h21	9h21	9h21	12h49	15h34	-
Pelvoux	Centre	7h45	-	8h35	9h10	9h25	9h25	9h25	9h25	9h25	12h52	15h40	-
	Maison du Parc	-	8h20	-	9h14	9h28	9h28	9h28	9h28	9h28	12h55	15h43	-
Pelvoux	Carrefour de l'Aiglére	-	8h28	-	9h23	9h35	9h35	9h35	9h35	9h35	10h05	13h00	-
	Station 1400 St Roch	-	8h35	-	9h30	9h40	9h40	9h40	9h40	9h40	10h10	13h10	-
Pelvoux	Carrefour de l'Aiglére	-	8h40	-	9h40	9h50	9h50	9h50	9h50	9h50	13h20	16h20	-
	Chapelle St Vincent	-	8h42	-	9h44	9h54	9h54	9h54	9h54	9h54	13h24	16h24	-
Pelvoux	Maison artisanale	-	8h43	-	9h46	9h56	9h56	9h56	9h56	9h56	13h26	16h26	-
	Station 1600 Clot Pécouloux	-	8h45	-	9h50	10h00	10h00	10h00	10h00	10h00	13h30	16h30	-
Pelvoux	Le Poët	7h47	-	8h37	-	9h30	-	9h30	-	9h30	-	13h10	-
	Le Sarret	7h49	-	8h39	-	9h30	-	9h30	-	9h30	-	13h10	-
Pelvoux	Les Fangees	7h51	-	8h41	-	9h30	-	9h30	-	9h30	-	13h10	-
	Station	7h53	-	8h43	-	9h30	-	9h30	-	9h30	-	13h10	-
Pelvoux	Saint Antoine	7h55	-	8h45	-	9h30	-	9h30	-	9h30	-	13h10	-
	Route Domaine	7h57	-	8h47	-	9h30	-	9h30	-	9h30	-	13h10	-
Pelvoux	La chapelle	7h59	-	8h49	-	9h30	-	9h30	-	9h30	-	13h10	-
	Tunnel des Claux	8h00	-	8h50	-	9h30	-	9h30	-	9h30	-	13h10	-

Conditions tarifaires :
 Ticket : 1 € (dans la zone interstation Pelvoux-Vallouise-Puy Saint Vincent).
 Gratuité : enfants de moins de 12 ans ; Enfants de -18 ans détenteur d'un forfait de ski à la saison ou d'une carte de transport scolaire.
 Les titres de transports sont en vente dans les Offices du tourisme du Pays des Écrins (Aucun remboursement ou échange possible).
 Tarif normal : 3 € (hors zone interstation) ; Tarif 05 mobilité : 2 € (sur présentation de la carte 05 mobilité).
 Tarif 05 mobilité + : 1 € (sur présentation de la carte 05 mobilité + ; carte SNCF famille nombreuse ; carte scolaire du Conseil Général).
 Gratuité pour les enfants de 0 à 4 ans.

Conditions tarifaires : Ticket : 1 €
 Gratuité : enfants de moins de 12 ans ; Enfants de -18 ans détenteur d'un forfait de ski à la saison ou d'une carte de transport scolaire.
 Les titres de transports sont en vente dans les Offices du tourisme du Pays des Écrins ou certains prestataires.
 Aucun remboursement ou échange possible.
 Renseignements dans les offices du tourisme du Pays des Écrins.
 Point INFO des Vallouises : 04 92 23 36 12
 Point INFO des Puy-Saint-Vincent : 04 92 23 35 80

Navettes hivernales interstations

Commune	Conditions de circulation	Tous les Jours		Vacances Zone ABC		Vacances Zone ABC		Tous les Jours		Vacances Zone ABC		Vacances Zone ABC		Tous les Jours		Vacances Zone ABC		
Pelvoux	Tunnel des Claux	8h00		8h50				9h35	9h50	10h50				13h50	14h50	15h15	17h10	
	La chapelle	8h01		8h51				9h36	9h51	10h51				13h51	14h51	15h16	17h11	
	Route du Domaine	8h03		8h53				9h38	9h53	10h53				13h53	14h53	15h18	17h13	
	Saint-Antoine	8h05		8h55				9h40	9h55	10h55				13h55	14h55	15h20	17h15	
	Station	8h07		8h57				9h42	9h57	10h57				13h57	14h57	15h22	17h17	
	Les Fangees	8h09		8h59				9h44	9h59	10h59				13h59	14h59	15h24	17h19	
	Le Sarret	8h11		9h01				9h46	10h01	11h01				14h01	15h01	15h26	17h21	
Vallouise	Le Poët	8h13		9h03				9h48	10h03	11h03				14h03	15h03	15h28	17h23	
	Centre	8h15		9h05	9h10	9h25	9h50	10h05	11h05	12h52	14h05	15h05	15h30	16h30	16h30	17h25		
	Maison du Parc	8h20	8h20	9h10	9h14	9h28	9h55	10h10	11h10	12h55	14h10	15h10	15h35				17h30	
	Carrefour de l'Aiglére	8h28	8h28	9h15	9h23	9h35	10h00	10h15	11h15	13h00	14h15	15h15	15h40					
	Station 1400 Saint-Roch	-	8h35	9h20	9h30	9h40	-	10h20	11h20	13h10	14h20	15h20	15h50					
	Carrefour de l'Aiglére	-	8h40	9h37	9h50	-	-	-	-	13h20			16h00					
	Chapelle Saint-Vincent	8h32	8h42	9h44	9h54	10h04				13h24			16h04					
Puy-Saint-Vincent	Maison artisanale	8h34	8h43	9h46	9h56	10h06				13h26			16h07					
	Station 1600 Clot Pécouloux	8h35	8h45	9h50	10h00	10h10				13h30			16h10					
	Maison artisanale	8h49		11h24						14h32			16h14	17h04	17h34	18h04	19h08	21h04
	Chapelle Saint-Vincent	8h52		11h26						14h34			16h16	17h06	17h36	18h06	19h10	21h06
	Carrefour de l'Aiglére	8h55		11h30						14h35			16h20	17h10	17h40	18h10	19h12	21h10
	Station 1400 Saint-Roch	9h00	9h20	10h20	11h40	13h20	14h20	14h40	15h30	16h30	17h20	-	18h15	-	-	-	-	-
	Carrefour de l'Aiglére	9h10	9h25	10h25	11h50	13h25	14h25	14h45	15h35	16h40	17h30	-	18h20	-	-	-	-	
Vallouise	Maison du Parc	9h17	9h32	10h32	12h00	13h32	14h32	14h55	15h42	16h50	17h40	17h50	18h30	19h18	19h18	21h20		
	Centre	7h45	8h35	9h20	9h35	10h35	12h05	13h35	14h35	15h00	15h45	16h55	17h45	17h53	18h35	19h21	21h23	
	Le Poët	7h47	8h37	9h22	9h37	10h37		13h37	14h37	15h02	15h47	16h57						
	Le Sarret	7h49	8h39	9h24	9h39	10h39		13h39	14h39	15h04	15h49	16h59						
	Les Fangees	7h51	8h41	9h26	9h41	10h41		13h41	14h41	15h06	15h51	17h01						
	Station	7h53	8h43	9h28	9h43	10h43		13h43	14h43	15h08	15h53	17h03						
	Saint-Antoine	7h55	8h45	9h30	9h45	10h45		13h45	14h45	15h10	15h55	17h05						
Pelvoux	Route du Domaine	7h57	8h47	9h32	9h47	10h47		13h47	14h47	15h12	15h57	17h07						
	La chapelle	7h59	8h49	9h34	9h49	10h49		13h49	14h49	15h14	15h59	17h09						
	Tunnel des Claux	8h00	8h50	9h35	9h50	10h50		13h50	14h50	15h15	16h00	17h10						

la Vallouise crée l'événement

les Vigneaux Vallouise Pelvoux

Igloo Pelvoux

Cap au Nord!

Tout l'hiver sur le front de neige de Pelvoux-Vallouise

- Conférences
- Animations
- Projections
- Concerts
- Expositions
- Olympiades Inuites...

Office de Promotion

6 Avenue de Vallouise • 05120 L'Argentière-La Bessée
FRANCE

infos@paysdesecrins.com



www.paysdesecrins.com

Retrouvez-nous sur  et  :

<https://www.facebook.com/paysdesecrins>

<https://twitter.com/paysdesecrins>

**Les Offices de Tourisme
du Pays des Écrins vous accueillent
et vous informent sur les animations...**

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE - Tél. 04 92 23 03 11

Pendant les vacances de Noël, ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
et le dimanche de 9h00 à 12h00.

Hors vacances scolaires, ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
et le samedi de 9h00 à 12h00.

FREISSINIÈRES - Tél. 04 92 20 95 49

Ouvert tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

PELVOUX STATION - Tél. 06 82 39 94 71

Ouvert tous les jours de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00.

PUY-SAINT-VINCENT 1400 - Tél. 04 92 23 35 80

Ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le dimanche de 9h00 à 12h00.

PUY-SAINT-VINCENT 1600 - Tél. 04 92 46 68 58

Pendant les vacances de Noël, ouvert tous les jours de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30.

Hors vacances scolaires, ouvert tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

VALLOUISE - Tél. 04 92 23 36 12

Ouvert tous les jours de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

